



Troisième trimestre de 2019
États financiers consolidés résumés et
notes complémentaires
NON AUDITÉS INTERMÉDIAIRES
Le 29 octobre 2019

**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Non audité (en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2019	31 décembre 2018 Retraité – note 2	1^{er} janvier 2018 Retraité – note 2
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 976 \$	630 \$	642 \$
Placements à court terme	3 893	4 077	3 162
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme	5 869	4 707	3 804
Liquidités soumises à restrictions	124	161	148
Créances clients	895	796	811
Stocks de carburant aviation	104	109	91
Rechanges et fournitures	107	111	115
Charges payées d'avance et autres actifs courants	316	417	425
Total de l'actif courant	7 415	6 301	5 394
Placements, dépôts et autres actifs	925	401	402
Immobilisations corporelles note 6	12 857	12 183	11 827
Actifs au titre des régimes de retraite note 8	1 761	1 969	1 583
Impôt sur le résultat différé	323	314	684
Immobilisations incorporelles note 4	930	404	318
Goodwill note 4	3 286	311	311
Total de l'actif	27 497 \$	21 883 \$	20 519 \$
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 492 \$	1 911 \$	1 927 \$
Produits passages perçus d'avance	2 943	2 717	2 469
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés note 4	1 159	-	-
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives note 7	1 244	1 048	1 186
Total du passif courant	7 838	5 676	5 582
Dette à long terme et obligations locatives note 7	8 116	8 873	8 190
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés note 4	3 151	-	-
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel note 8	3 016	2 547	2 592
Provisions liées à la maintenance	1 094	1 307	1 151
Autres passifs non courants	166	151	159
Impôt sur le résultat différé	73	52	49
Total du passif	23 454 \$	18 606 \$	17 723 \$
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES			
Capital social	791	798	799
Surplus d'apport	81	75	69
Réserve de couverture	-	-	-
Cumul des autres éléments du résultat global note 5	19	-	-
Résultats non distribués	3 152	2 404	1 928
Total des capitaux propres	4 043	3 277	2 796
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	27 497 \$	21 883 \$	20 519 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.


COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2019	2018 Retraité – note 2	2019	2018 Retraité – note 2
Non audité (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)					
Produits d'exploitation					
Passages	note 14	5 164 \$	5 018 \$	13 318 \$	12 428 \$
Fret	note 14	177	218	531	586
Autres		212	179	914	805
Total des produits		5 553	5 415	14 763	13 819
Charges d'exploitation					
Carburant aviation		1 093	1 222	2 965	3 011
Salaires et charges sociales	note 8	788	743	2 368	2 154
Charges liées aux transporteurs régionaux		632	649	1 830	1 897
Dotation aux amortissements et aux pertes de valeur	note 6	516	428	1 466	1 277
Redevances aéroportuaires et de navigation		284	281	760	739
Maintenance avions		254	238	754	658
Frais de vente et de distribution		248	237	680	625
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits		86	86	496	476
Restauration et services à bord		125	125	340	329
Communications et technologies de l'information		96	79	288	225
Autres		475	404	1 311	1 111
Total des charges d'exploitation		4 597	4 492	13 258	12 502
Bénéfice d'exploitation		956	923	1 505	1 317
Produits (charges) autres que d'exploitation					
Profit (perte) de change		27	145	407	(134)
Produits d'intérêts		44	32	123	76
Charges d'intérêts	note 7	(129)	(140)	(393)	(425)
Intérêts incorporés		9	7	26	27
Coût financier net au titre des avantages du personnel	note 8	(10)	(13)	(29)	(38)
Profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 13	4	10	18	2
Profit (perte) aux règlements et modifications de dettes	note 7	-	(1)	-	9
Perte à la cession d'actifs	note 15	-	(2)	-	(188)
Autres		(23)	(7)	(54)	(27)
Total des produits (charges) autres que d'exploitation		(78)	31	98	(698)
Bénéfice avant impôts sur le résultat		878	954	1 603	619
Charge d'impôts sur le résultat	note 9	(242)	(252)	(279)	(222)
Bénéfice net de la période		636 \$	702 \$	1 324 \$	397 \$
Bénéfice net par action					
Bénéfice par action – résultat de base	note 11	2,38 \$	2,58 \$	4,93 \$	1,46 \$
Bénéfice par action – résultat dilué		2,35 \$	2,55 \$	4,86 \$	1,44 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.



ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018 Retraité – note 2	2019	2018 Retraité – note 2
Résultat global				
Bénéfice net de la période	636 \$	702 \$	1 324 \$	397 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge d'impôt :				
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	notes 8 et 9 121	(13)	(345)	738
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	notes 5 et 9 (1)	-	19	-
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	notes 13 et 9 4	6	-	4
Total du résultat global	760 \$	695 \$	998 \$	1 139 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Capital social	Surplus d'apport	Réserve de couverture	Cumul des AÉRG	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018 ¹⁾	799 \$	69 \$	- \$	- \$	1 928 \$	2 796 \$
Bénéfice net ¹⁾	-	-	-	-	397	397
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	738	738
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	-	-	4	-	-	4
Total du résultat global	-	-	4	-	1 135	1 139
Rémunération à base d'actions	-	6	-	-	-	6
Actions émises	7	(2)	-	-	-	5
Actions achetées et annulées dans le cadre d'une offre de rachat	(3)	-	-	-	(20)	(23)
30 septembre 2018 ¹⁾	803 \$	73 \$	4 \$	- \$	3 043 \$	3 923 \$
1 ^{er} janvier 2019 ¹⁾	798 \$	75 \$	- \$	- \$	2 404 \$	3 277 \$
Bénéfice net	-	-	-	-	1 324	1 324
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	(345)	(345)
Réévaluations des placements en instruments de capitaux propres	-	-	-	19	-	19
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	-	-	-	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-	19	979	998
Rémunération à base d'actions	-	10	-	-	-	10
Actions émises	12	(4)	-	-	-	8
Actions achetées et annulées dans le cadre d'une offre de rachat	(19)	-	-	-	(231)	(250)
30 septembre 2019	791 \$	81 \$	- \$	19 \$	3 152 \$	4 043 \$

¹⁾ Montants des périodes précédentes après retraitement – se reporter à la note 2.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.



TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018 Retraité – note 2	2019	2018 Retraité – note 2
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes				
Exploitation				
Bénéfice net de la période	636 \$	702 \$	1 324 \$	397 \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation				
Impôt sur le résultat différé	note 9	149	243	156
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	note 6	516	428	1 466
(Profit) perte de change		6	(134)	(303)
Produit des ententes sur cartes	note 4	-	-	1 212
Produit du paiement anticipé de milles Aéroplan	note 4	-	-	400
Perte (profit) aux règlements et modifications de dettes		-	1	-
Perte à la cession d'actifs	note 15	-	2	-
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	note 8	52	67	160
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 13	10	(5)	(32)
Variation des provisions au titre de la maintenance		38	42	119
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		(578)	(812)	544
Autres		5	16	(11)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	834	550	5 035	2 922
Financement				
Produits des emprunts	-	-	-	1 210
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	note 7	(276)	(352)	(808)
Actions achetées pour être annulées	note 10	(94)	-	(248)
Émission d'actions		5	3	8
Commissions		-	-	(8)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(365)	(349)	(1 048)	(14)
Investissement				
Placements, à court terme et à long terme	197	(259)	(322)	(884)
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(301)	(246)	(1 774)	(2 176)
Produit de la vente d'actifs	3	4	6	10
Produit tiré de la cession-bail d'actifs	note 15	-	293	-
Acquisition d'Aéroplan	note 4	-	-	(517)
Participation dans Chorus	note 5	-	-	(97)
Autres	11	3	62	48
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(90)	(205)	(2 642)	(2 709)
Effet du cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	6	-	1	11
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	385	(4)	1 346	210
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 591	856	630	642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 976 \$	852 \$	1 976 \$	852 \$
Paielements d'intérêts en trésorerie	note 7	115 \$	123 \$	370 \$
Paielements d'impôts sur le résultat en trésorerie		17 \$	5 \$	46 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.



Notes complémentaires des états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés résumés non audités intermédiaires ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Le terme « Société » s'entend aussi, selon le contexte, d'Air Canada et d'une ou de plusieurs de ses filiales, y compris ses principales filiales actives lui appartenant en propre, Société en commandite Touram, faisant affaire sous le nom de marque Vacances Air Canada^{MD} (« Vacances Air Canada »), Air Canada Rouge S.E.C., faisant affaire sous le nom de marque Air Canada Rouge^{MD} (« Air Canada Rouge ») et, avec prise d'effet le 10 janvier 2019, Aéroplan inc. (« Aéroplan »). Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'acquisition d'Aéroplan.

Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec.

La Société connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (le « Manuel de CPA Canada »), qui intègre les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Selon l'opinion de la direction, les présents états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires pour donner une image fidèle des résultats de la période intermédiaire présentée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour publication le 28 octobre 2019.

Les présents états financiers ont été établis en fonction des méthodes comptables détaillées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018, sauf en ce qui concerne les paragraphes qui suivent sur l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, les méthodes comptables applicables à la suite de l'acquisition d'Aéroplan le 10 janvier 2019 et l'Interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*.

IFRS 16 – Contrats de location

IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations qui s'y rattachent. Selon le principe fondamental de la nouvelle norme, le preneur comptabilise des actifs et des passifs pour tous les contrats de location dont la durée excède 12 mois. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation qui correspond à son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et une obligation locative qui correspond à son obligation d'effectuer des paiements de loyers. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à la valeur actualisée. L'évaluation des obligations locatives tient compte des paiements de loyers relatifs aux périodes non résiliables (y compris ceux qui sont liés à l'inflation) et des paiements relatifs aux périodes optionnelles lorsque le preneur a la certitude raisonnable qu'il pourra exercer son option d'obtenir la prolongation de son contrat de location, ou qu'il n'exercera pas l'option de résilier le contrat de location. Le prix d'exercice des options d'achat est aussi pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative si le preneur a la certitude raisonnable de les exercer. Les paiements de loyers ne tiennent pas compte des paiements de loyers variables autres que ceux qui sont fonction d'un indice ou d'un taux. L'actif au titre de droits d'utilisation est obtenu à partir du calcul de l'obligation locative et comprend aussi les provisions que le preneur a la certitude raisonnable de devoir constituer conformément aux modalités de restitution des biens loués.

La Société a adopté la norme le 1^{er} janvier 2019 et l'applique selon la méthode rétrospective complète, qui nécessite le retraitement de chacune des périodes de présentation de l'information financière. La Société a opté pour l'ensemble de mesures de simplification afin de ne pas réévaluer les conclusions antérieures relatives aux contrats contenant des contrats de location et elle compte appliquer l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme et des contrats pour lesquels la valeur de l'actif sous-jacent est faible. Les principales modifications contenues dans IFRS 16 sont expliquées ci-après.

Contrats de location avions

Au 31 décembre 2018, 126 appareils de la Société étaient visés par des contrats de location simple (111 appareils au 31 décembre 2017); Air Canada a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives relativement à ces appareils, conformément aux dispositions de la nouvelle norme. La Société a en outre déterminé que, selon IFRS 16, Air Canada détient des contrats de location à titre de preneur à l'égard d'appareils utilisés par les transporteurs régionaux fournissant des services en vertu de leurs contrats d'achat de capacité (« CAC ») respectifs; elle a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives d'Air Canada relativement à ces appareils. Au 31 décembre 2018, 132 appareils (134 appareils au 31 décembre 2017) étaient exploités en vertu de tels contrats pour le compte d'Air Canada.

Baux immobiliers

La Société est partie à des contrats de location visant les locaux nécessaires aux services d'escalaé aéroports et visant d'autres biens immobiliers. Dans le cas des contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escalaé aux aéroports, le bailleur détient généralement des droits de substitution, ce qui fait en sorte que ces contrats ne sont pas considérés comme des contrats de location simple en vertu de la norme. Les contrats de location avec droits de résiliation réciproques moyennant un préavis de moins de 12 mois sont considérés comme des contrats de location à court terme et ne sont pas, par conséquent, comptabilisés dans l'état de la situation financière du fait de la mesure de simplification. Enfin, les contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escalaé prévoyant des paiements de loyers variables ne sont pas non plus comptabilisés dans l'état de la situation financière puisque les paiements de loyers variables, autres que ceux qui sont calculés sur la base d'un indice ou d'un taux, sont exclus de l'évaluation des obligations locatives. Il en résulte un portefeuille composé de baux immobiliers devant être comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives en vertu de la norme qui ont trait à des locaux réservés dans les aéroports de Toronto, Montréal et Vancouver, plaques tournantes d'Air Canada, des contrats de location visant des locaux réservés à la Société pour des bureaux, des services aéroportuaires et de maintenance et les salons Feuille d'érable, et des contrats de location visant des terrains.

Comptabilisation des contrats de location et des actifs au titre de droits d'utilisation

Les contrats de location sont comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et un montant correspondant est comptabilisé au passif à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et la charge d'intérêts. Les coûts financiers sont imputés dans le compte consolidé de résultat au cours de la période de location afin d'appliquer un taux d'intérêt constant au solde résiduel du passif pour chaque période.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les appareils comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet des mêmes méthodes comptables que les appareils détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre de droits d'utilisation sont décomposés et amortis sur la durée du contrat de location. Comme pour les appareils détenus, les travaux de maintenance admissibles sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité moyenne prévue, si elle est plus courte.

Des provisions au titre de la maintenance se rapportant aux obligations de restitution à la fin du contrat de location sont comptabilisées, le cas échéant, relativement aux contrats de location d'appareils pour tenir compte des frais de maintenance sur la durée du contrat de location. Toute modification de la provision relative aux modalités de restitution à la fin de la location est comptabilisée comme ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation et par la suite amortie par imputation au compte de résultat sur la durée résiduelle du contrat de location.

Se reporter à la note 3, « Jugements et estimations comptables critiques – Contrats de location », pour de plus amples renseignements sur les jugements et les estimations les plus importants s'appliquant à l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives.

Incidence sur le compte de résultat

L'application de la norme a comme incidence sur le compte de résultat l'élimination des charges de location des appareils et des bâtiments, qui étaient comptabilisées dans les autres charges d'exploitation, pour les contrats comptabilisés comme des contrats de location. Ces charges sont remplacées par une dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur l'obligation locative. Les travaux de maintenance admissibles relatifs aux contrats de location simple antérieurs sont incorporés dans le coût de l'actif au titre de droits d'utilisation et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue. Cette incidence sera partiellement contrebalancée par l'augmentation de la provision au titre de la maintenance comptabilisée pour tous les actifs au titre de droits d'utilisation des appareils dont les contrats de location contiennent des modalités de restitution. La charge liée aux transporteurs régionaux diminue jusqu'à ce que les charges de location des appareils soient éliminées et elle est comptabilisée dans la dotation aux amortissements et les charges d'intérêts séparément de la charge liée aux transporteurs régionaux.



Comme tous les contrats de location visant des appareils sont libellés en dollars américains, l'écart de change comptabilisé dans le compte de résultat tient compte de la réévaluation des obligations locatives et des provisions au titre de la maintenance au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Présentation

Les charges de location des appareils exploités par des transporteurs régionaux étaient auparavant prises en compte dans les charges liées aux transporteurs régionaux. Par suite de l'adoption d'IFRS 16 et de l'élimination des charges de location des appareils, l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation associés aux appareils exploités par des transporteurs régionaux est présenté dans le poste Dotation aux amortissements et aux pertes de valeur dans le compte consolidé de résultat. Les provisions au titre de la maintenance relatives aux obligations de restitution des appareils en fin de bail se rapportant aux transporteurs régionaux demeurent dans les charges liées aux transporteurs régionaux.

Effet sur les résultats présentés antérieurement

Le tableau ci-après contient certaines informations des états financiers après ajustements pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 16. Les postes non touchés par ce changement de méthode comptable ont été exclus. Par conséquent, les sous-totaux et les totaux présentés ne peuvent être recalculés sur la base des chiffres fournis. En résumé, les ajustements qui suivent ont été apportés aux montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'application initiale, le 1^{er} janvier 2018, et à la clôture de la période comparative, le 31 décembre 2018.

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2017, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	1 ^{er} janvier 2018, après retraitement
Créances clients	814 \$	(3) \$	- \$	- \$	811 \$
Placements, dépôts et autres actifs	465	(63)	-	-	402
Immobilisations corporelles	9 252	1 649	766	160	11 827
Impôt sur le résultat différé	456	71	144	13	684
Total de l'actif	17 782 \$	1 654 \$	910 \$	173 \$	20 519 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 961	(22)	(12)	-	1 927
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	671	357	146	12	1 186
Total du passif courant	5 101	335	134	12	5 582
Dette à long terme et obligations locatives	5 448	1 452	1 092	198	8 190
Provisions liées à la maintenance	1 003	70	78	-	1 151
Autres passifs non courants	167	(8)	-	-	159
Total du passif	14 360 \$	1 849 \$	1 304 \$	210 \$	17 723 \$
Résultats non distribués	2 554	(195)	(394)	(37)	1 928
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 422 \$	(195) \$	(394) \$	(37) \$	2 796 \$
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	17 782 \$	1 654 \$	910 \$	173 \$	20 519 \$

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	31 décembre 2018, après retraitement
Placements, dépôts et autres actifs	444 \$	(43) \$	- \$	- \$	401 \$
Immobilisations corporelles	9 729	1 599	673	182	12 183
Impôt sur le résultat différé	39	98	163	14	314
Total de l'actif	19 197 \$	1 654 \$	836 \$	196 \$	21 883 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 927	(13)	(3)	-	1 911
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	455	403	179	11	1 048
Total du passif courant	5 099	390	176	11	5 676
Dette à long terme et obligations locatives	6 197	1 446	1 005	225	8 873
Provisions liées à la maintenance	1 118	89	100	-	1 307
Autres passifs non courants	151	-	-	-	151
Total du passif	15 164 \$	1 925 \$	1 281 \$	236 \$	18 606 \$
Résultats non distribués	3 160	(271)	(445)	(40)	2 404
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	4 033 \$	(271) \$	(445) \$	(40) \$	3 277 \$
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	19 197 \$	1 654 \$	836 \$	196 \$	21 883 \$



L'adoption de la norme a eu l'incidence qui suit sur le compte consolidé de résultat de la Société présenté avant le retraitement.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 septembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	Trimestre clos le 30 septembre 2018, après retraitement
Total des produits	5 415 \$	- \$	- \$	- \$	5 415 \$
Charges d'exploitation					
Charges liées aux transporteurs régionaux	717	-	(68)	-	649
Maintenance avions	277	(39)	-	-	238
Dotation aux amortissements et aux pertes de valeur	268	106	50	4	428
Locations avions	137	(132)	-	-	5
Autres	403	3	-	(7)	399
Total des charges d'exploitation	4 575	(62)	(18)	(3)	4 492
Bénéfice d'exploitation	840	62	18	3	923
Profit (perte) de change	89	33	22	1	145
Charges d'intérêts	(80)	(33)	(23)	(4)	(140)
Autres	(6)	(1)	-	-	(7)
Total des produits (charges) autres que d'exploitation	36	(1)	(1)	(3)	31
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	876	61	17	-	954
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	(231)	(16)	(5)	-	(252)
Bénéfice net (perte nette) de la période	645 \$	45 \$	12 \$	- \$	702 \$
Bénéfice (perte) par action – résultat de base	2,37 \$	0,17 \$	0,04 \$	- \$	2,58 \$
Bénéfice (perte) par action – résultat dilué	2,34 \$	0,17 \$	0,04 \$	- \$	2,55 \$

(en millions de dollars canadiens)	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018, après retraitement
Total des produits	13 819 \$	- \$	- \$	- \$	13 819 \$
Charges d'exploitation					
Charges liées aux transporteurs régionaux	2 134	-	(237)	-	1 897
Maintenance avions	753	(95)	-	-	658
Dotation aux amortissements et aux pertes de valeur	813	308	144	12	1 277
Locations avions	385	(380)	-	-	5
Autres	1 123	3	-	(20)	1 106
Total des charges d'exploitation	12 767	(164)	(93)	(8)	12 502
Bénéfice d'exploitation	1 052	164	93	8	1 317
Profit (perte) de change	(48)	(51)	(35)	-	(134)
Charges d'intérêts	(247)	(97)	(70)	(11)	(425)
Autres	(24)	(2)	(1)	-	(27)
Total des charges autres que d'exploitation	(431)	(150)	(106)	(11)	(698)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	621	14	(13)	(3)	619
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	(223)	(3)	3	1	(222)
Bénéfice net (perte nette) de la période	398 \$	11 \$	(10) \$	(2) \$	397 \$
Bénéfice (perte) par action – résultat de base	1,46 \$	0,04 \$	(0,04) \$	- \$	1,46 \$
Bénéfice (perte) par action – résultat dilué	1,44 \$	0,04 \$	(0,04) \$	- \$	1,44 \$

(en millions de dollars canadiens)	Période de 12 mois close le 31 décembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	Période de 12 mois close le 31 décembre 2018, après retraitement
Total des produits	18 065 \$	- \$	- \$	- \$	18 065 \$
Charges d'exploitation					
Charges liées aux transporteurs régionaux	2 842	-	(323)	-	2 519
Maintenance avions	1 003	(100)	-	-	903
Dotation aux amortissements et aux pertes de valeur	1 080	424	197	16	1 717
Locations avions	518	(518)	-	-	-
Autres	1 506	9	-	(27)	1 488
Total des charges d'exploitation	16 891	(185)	(126)	(11)	16 569
Bénéfice d'exploitation	1 174	185	126	11	1 496
Profit (perte) de change	(317)	(155)	(105)	(1)	(578)
Charges d'intérêts	(331)	(131)	(91)	(14)	(567)
Autres	(34)	(2)	-	-	(36)
Total des charges autres que d'exploitation	(769)	(288)	(196)	(15)	(1 268)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	405	(103)	(70)	(4)	228
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	(238)	27	19	1	(191)
Bénéfice net (perte nette) de la période	167 \$	(76) \$	(51) \$	(3) \$	37 \$
Bénéfice (perte) par action – résultat de base	0,61 \$	(0,28) \$	(0,18) \$	(0,01) \$	0,14 \$
Bénéfice (perte) par action – résultat dilué	0,60 \$	(0,28) \$	(0,18) \$	(0,01) \$	0,13 \$



L'incidence sur le tableau consolidé des flux de trésorerie est présentée ci-après. La partie des paiements de loyers correspondant aux intérêts est classée sous les activités d'exploitation tandis que les obligations de remboursement du capital sont classées sous les activités de financement.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 septembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	Trimestre clos le 30 septembre 2018, après retraitement
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes					
Exploitation					
Bénéfice net (perte nette) de la période	645 \$	45 \$	12 \$	- \$	702 \$
Impôt sur le résultat différé	222	16	5	-	243
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	278	106	40	4	428
(Profit) perte de change	(78)	(33)	(22)	(1)	(134)
Variation des provisions au titre de la maintenance	39	(2)	5	-	42
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(823)	7	4	-	(812)
Autres	23	(7)	-	-	16
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	371	132	44	3	550
Financement					
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(225)	(90)	(34)	(3)	(352)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(222)	(90)	(34)	(3)	(349)
Investissement					
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(194)	(42)	(10)	-	(246)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(153)	(42)	(10)	-	(205)
Effet du cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	856	-	-	-	856
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	852 \$	- \$	- \$	- \$	852 \$



(en millions de dollars canadiens)	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018, après retraitement
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes					
Exploitation					
Bénéfice net (perte nette) de la période	398 \$	11 \$	(10) \$	(2) \$	397 \$
Impôt sur le résultat différé	214	3	(3)	(1)	213
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	840	308	117	12	1 277
(Profit) perte de change	26	51	35	-	112
Variation des provisions au titre de la maintenance	59	53	15	-	127
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	388	(2)	6	-	392
Autres	32	(6)	-	-	26
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	2 335	418	160	9	2 922
Financement					
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(809)	(274)	(106)	(9)	(1 198)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	375	(274)	(106)	(9)	(14)
Investissement					
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 978)	(144)	(54)	-	(2 176)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(2 511)	(144)	(54)	-	(2 709)
Effet du cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	11	-	-	-	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	642	-	-	-	642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	852 \$	- \$	- \$	- \$	852 \$

(en millions de dollars canadiens)	Période de 12 mois close le 31 décembre 2018, avant retraitement	Appareils d'Air Canada	Appareils des transporteurs régionaux	Baux immobiliers	Période de 12 mois close le 31 décembre 2018, après retraitement
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes					
Exploitation					
Bénéfice net (perte nette) de la période	167 \$	(76) \$	(51) \$	(3) \$	37 \$
Impôt sur le résultat différé	232	(27)	(19)	(1)	185
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	1 118	424	159	16	1 717
(Profit) perte de change	328	155	105	1	589
Variation des provisions au titre de la maintenance	98	51	19	-	168
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	267	10	9	-	286
Autres	35	3	-	-	38
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	2 695	540	222	13	3 470
Financement					
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(1 170)	(373)	(150)	(13)	(1 706)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(40)	(373)	(150)	(13)	(576)
Investissement					
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 197)	(167)	(72)	-	(2 436)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(2 694)	(167)	(72)	-	(2 933)
Effet du cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	27	-	-	-	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	642	-	-	-	642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	630 \$	- \$	- \$	- \$	630 \$

ACQUISITION D'AÉROPLAN – EFFETS SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les mises à jour des méthodes comptables d'Air Canada qui sont appliquées prospectivement du fait de l'acquisition d'Aéropian, le 10 janvier 2019, sont présentées dans les paragraphes suivants. Se reporter aussi à la note 3 pour de plus amples renseignements sur les estimations comptables critiques liées à l'acquisition.

Produits passages – Mise à jour découlant de l'acquisition d'Aéropian

Avant l'acquisition d'Aéropian, les produits passages perçus d'avance comprenaient le produit de la vente de billets d'avion à Aéropian (auparavant Aimia Canada Inc.), société qui fournissait un programme de fidélisation de la clientèle à Air Canada et qui lui achetait des places aux termes du Contrat de participation et de services commerciaux entre Aéropian et Air Canada (le « CPSC »). Aux termes du CPSC, Aéropian achetait des places sur les vols d'Air Canada, qu'Air Canada a comptabilisées dans les produits passages lorsque le transport a été assuré.

Depuis l'acquisition d'Aéropian, le 10 janvier 2019, les produits passages perçus d'avance continuent de comprendre la valeur des milles échangés contre des billets d'avion délivrés par Air Canada après l'acquisition. En ce qui a trait aux milles Aéropian versés après la date d'acquisition, la valeur des produits différés d'Aéropian liés aux milles Aéropian versés mais non encore échangés est déterminée par rapport à l'équivalent de la valeur du billet en milles pour des voyages en avions admissibles, ou par rapport à la contrepartie reçue pour les milles Aéropian vendus à des tiers partenaires du programme Aéropian. L'équivalent de la valeur du billet est déterminé en fonction de la valeur qu'un passager reçoit lorsqu'il échange des milles Aéropian contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant. Il est ajusté du nombre de milles Aéropian qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés (les « désistements »). À la date d'acquisition, les milles Aéropian en circulation ont été comptabilisés à la juste valeur à titre de produits différés d'Aéropian.

Les désistements correspondent au nombre estimatif de milles Aéropian qui ne devraient pas être échangés par des membres Aéropian. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés relativement aux désistements s'appuie sur le nombre de milles Aéropian échangés au cours d'une période, comparativement au nombre total de milles Aéropian dont l'échange était prévu. Le nombre de milles Aéropian échangés au cours d'une période doit aussi être pris en compte dans le cadre de toute estimation révisée des désistements. Les variations du taux de désistements sont comptabilisées comme suit : pour la période durant laquelle survient la variation, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits passages; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles découlant de contrats et les immobilisations incorporelles liées au marketing (marque de commerce), dont les justes valeurs à l'acquisition étaient respectivement de 225 \$ et de 90 \$, ont été comptabilisées à la date de l'acquisition d'Aéropian, le 10 janvier 2019. Les immobilisations incorporelles découlant de contrats ont une durée d'utilité estimative de 11,5 ans, ce qui correspond à la durée des principaux accords commerciaux conclus avec les partenaires du programme, qui expirent en 2030. La marque de commerce est considérée comme une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 fournit un cadre pour identifier, évaluer et comptabiliser l'incidence comptable de l'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation contient aussi des directives précises concernant plusieurs aspects qu'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'abordait pas. La Société a adopté l'interprétation IFRIC 23 et a conclu qu'elle n'avait aucune incidence sur les résultats présentés antérieurement.

**Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées*****IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

En septembre 2019, l'IFRS Interpretations Committee a arrêté sa décision selon laquelle une entité doit comptabiliser ses obligations d'indemniser les passagers en cas de retard et d'annulation de vol en tant que contrepartie variable conformément à IFRS 15. La Société comptabilise actuellement les coûts liés à l'indemnisation des passagers par application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Il n'y aurait pas d'effet sur le montant inscrit au titre de l'indemnisation des passagers, mais la présentation dans le compte consolidé de résultat serait touchée puisque l'indemnisation serait reclassée en réduction des produits passages. La Société prévoit mettre en application ce changement de présentation rétrospectivement au cours du quatrième trimestre.

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les estimations et les jugements importants qui ont été faits font l'objet d'un examen continu. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels pour 2018, qui a été mise à jour conformément aux paragraphes ci-dessous pour refléter l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, et l'acquisition d'Aéropian, le 10 janvier 2019.

Contrats de location

Comptabilisation des contrats de location et des actifs au titre de droits d'utilisation

L'application d'IFRS 16, *Contrats de location*, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations pour déterminer la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives qui ont principalement trait aux taux d'emprunt implicites et marginaux, s'il y a lieu. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer s'il y a une certitude raisonnable que les options de renouvellement seront exercées.

Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'Aéropian par la Société a été comptabilisée selon la méthode de comptabilisation d'un regroupement d'entreprises dite « méthode de l'acquisition ». En vertu de la méthode de l'acquisition, les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs repris par la Société sont ajoutées dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. La détermination des justes valeurs des actifs d'Aéropian acquis et des passifs d'Aéropian repris repose sur plusieurs hypothèses. Les hypothèses les plus importantes et celles qui ont nécessité le plus de jugement portent sur les justes valeurs estimatives des immobilisations incorporelles et sur les justes valeurs estimatives des produits différés liés à l'obligation au titre des milles Aéropian en circulation (les « produits différés d'Aéropian »).

Les immobilisations incorporelles comptabilisées à l'acquisition d'Aéropian comprennent des immobilisations incorporelles fondées sur la technologie, des immobilisations incorporelles découlant de contrats et des immobilisations incorporelles liées au marketing (marque de commerce). Pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles fondées sur la technologie, Air Canada a utilisé la méthode du coût de remplacement net d'amortissement. Pour les immobilisations incorporelles découlant de contrats, elle a eu recours à la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette technique d'évaluation détermine la valeur des immobilisations incorporelles selon la capitalisation des bénéfices excédentaires, qui correspondent à l'excédent de ce qu'un montant raisonnable de bénéfices serait sur les immobilisations corporelles utilisées pour générer ces bénéfices. Les hypothèses importantes portent, entre autres, sur la détermination des produits des activités ordinaires projetés, des flux de trésorerie, des taux de fidélisation des clients, des taux d'actualisation et des taux moyens d'impôt sur le résultat prévus. Pour déterminer la juste valeur de la marque de commerce, la Société a utilisé la méthode de l'exonération des redevances. Cette technique d'évaluation détermine la valeur des immobilisations incorporelles en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés aux redevances après impôts attendus, au moyen d'un accord de licence hypothétique. Les hypothèses importantes portent, entre autres, sur la détermination des produits des activités ordinaires projetés, du taux de redevance, des taux d'actualisation et des taux moyens d'impôt sur le résultat prévus.

Les produits différés comptabilisés à l'acquisition d'Aéropian se rapportent à la juste valeur estimative des milles Aéropian en circulation. Le passif repris a été comptabilisé à une valeur correspondant à la juste valeur estimative au titre des milles en circulation qui devraient être échangés (pour un complément d'analyse, se reporter à la rubrique « Jugements et estimations comptables critiques – Programme de fidélisation Aéropian »).

Programme de fidélisation Aéropian

Le programme de fidélisation Aéropian vise à accroître la fidélité des clients en récompensant les clients qui utilisent les services d'Air Canada. Ce programme permet aux membres d'accumuler des milles Aéropian lorsqu'ils utilisent les services d'Air Canada, de ses partenaires du réseau Star Alliance et d'autres transporteurs aériens partenaires du programme de fidélisation Aéropian. Lorsqu'ils prennent l'avion, les membres du programme accumulent des milles échangeables en fonction de divers critères comme le statut de voyageur au sein du programme de fidélisation, la distance parcourue, la classe de réservation et le prix du billet payé. Les membres peuvent aussi accumuler des milles Aéropian



auprès des partenaires participants du programme Aéroplan comme des compagnies de cartes de crédit, des hôtels, des agences de location de voitures et d'autres partenaires du programme. Les milles Aéroplan peuvent être échangés contre différentes primes, telles que des billets d'avion d'Air Canada ou d'autres transporteurs aériens partenaires, ou des primes autres que des billets d'avion, comme des prestations hôtelières, des locations de voitures, des cartes-cadeaux, des marchandises et autres.

Les membres Aéroplan peuvent accumuler des milles Aéroplan : 1) en achetant des billets d'avion et 2) en achetant des produits et services des partenaires du programme.

Milles obtenus pour l'achat de billets d'avion

Les ventes de passages admissibles à l'accumulation de milles en vertu du programme de fidélisation Aéroplan procurent aux membres 1) un transport aérien et 2) des milles Aéroplan. Dans le cadre d'un contrat générateur de produits comportant plusieurs obligations de prestation, chaque obligation de prestation est évaluée séparément selon la méthode des justes valeurs relatives. La valeur des milles Aéroplan versés est déterminée en fonction de la valeur qu'un voyageur reçoit s'il échange des milles Aéroplan contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant et correspond à l'équivalent de la valeur du billet. L'équivalent de la valeur du billet est ajusté des milles qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés, c'est-à-dire les désistements. La contrepartie affectée à l'équivalent de la valeur du billet en échange des milles accumulés est comptabilisée dans les produits différés d'Aéroplan.

Milles vendus à des partenaires du programme

Les membres Aéroplan peuvent accumuler des milles Aéroplan en fonction des achats qu'ils effectuent auprès des partenaires Aéroplan participants comme les compagnies de cartes de crédit, les hôtels et les agences de location de voitures ou autres partenaires du programme. Les milles Aéroplan versés en vertu des ententes conclues avec les partenaires du programme sont comptabilisés comme une obligation de prestation unique, à savoir l'octroi futur d'une prime obtenue par un échange de milles au membre Aéroplan. La contrepartie reçue pour les milles Aéroplan versés aux membres Aéroplan en vertu de ces ententes est comptabilisée à titre de produits différés d'Aéroplan. Pour la période écoulée entre la date d'acquisition, le 10 janvier 2019, et le 30 septembre 2019, la contrepartie totale reçue pour le versement de milles Aéroplan en vertu de ces ententes s'est établie à 710 \$ (251 \$ pour le troisième trimestre de 2019).

Produits liés aux échanges

Lorsque des milles Aéroplan sont échangés contre un billet-prime, la valeur des milles échangés est retranchée des produits différés d'Aéroplan et comptabilisée dans les produits passages perçus d'avance. Les produits sont ensuite comptabilisés dans les produits passages lorsque le transport est assuré.

Dans le cas d'échanges contre des primes autres que des billets d'avion, la Société a déterminé qu'aux fins comptables, elle n'agissait pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction entre le membre et le fournisseur ultime du bien ou du service. Lorsque des milles sont échangés contre des produits ou des services autres que des billets d'avion, la marge nette est comptabilisée dans les autres produits lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Désistements

Les désistements correspondent au nombre estimatif de milles Aéroplan qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés par les membres. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité ou de tout autre fait qui pourrait avoir une incidence sur les pratiques d'échange futures des membres. La direction utilise des modèles statistiques et des simulations pour estimer les désistements.

Depuis l'acquisition, le 10 janvier 2019, les produits comptabilisés relativement aux désistements reposent sur le nombre de milles échangés au cours d'une période par rapport au nombre total de milles vraisemblablement échangés, qui sont pris en compte dans l'estimation des désistements par la Société. Les variations du taux de désistements sont comptabilisées comme suit : pour la période durant laquelle survient la variation, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits passages; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée. Une modification des hypothèses relatives au nombre de milles qui devraient, selon les prévisions, être échangés pourrait

avoir une incidence importante sur les produits des activités ordinaires de l'exercice au cours duquel la modification survient.

Sur la base de la juste valeur à la date d'acquisition, la juste valeur des produits différés d'Aéropian tenait compte de l'estimation des milles devant être échangés dans l'avenir.

Au 30 septembre 2019, le solde des produits différés au titre de milles Aéropian s'établissait à 2 802 \$. À titre d'exemple, une variation hypothétique de 1 % du nombre de milles en circulation qui devraient, selon les estimations, être échangés se traduirait par une incidence d'environ 28 \$ sur les produits des activités ordinaires et un ajustement du même montant des produits différés d'Aéropian.



4. ACQUISITION D'AÉROPLAN

Le 10 janvier 2019, Air Canada a réalisé l'acquisition d'Aimia Inc. (« Aimia ») de tous les titres de participation en circulation d'Aéroplan (auparavant Aimia Canada Inc.), propriétaire et exploitant du programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global était ventilé comme suit : 450 \$ en trésorerie, plus 67 \$ en trésorerie au titre des ajustements à la clôture (la contrepartie totale liée à l'acquisition s'élevait à 517 \$). L'acquisition comprenait aussi la prise en charge du passif en milles Aéroplan.

Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Aéroplan, Air Canada, la Banque Toronto-Dominion (« Banque TD »), la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») et Corporation Visa Canada (« Visa ») ont parachevé différentes ententes commerciales liées à l'acquisition, et au soutien de celle-ci, notamment des ententes en matière de cartes de crédit et de réseau en vue d'une participation future dans le programme Aéroplan. De la même manière, au premier trimestre de 2019, Air Canada et Banque Amex du Canada (« AMEX ») ont conclu des ententes permettant à cette dernière de continuer à participer au programme Aéroplan. Air Canada a reçu des paiements de Banque TD, de CIBC, de Visa et d'AMEX totalisant 1 212 \$. Cette contrepartie a été comptabilisée à titre de produits différés et sera amortie dans les produits passages sur la durée des ententes connexes.

En outre, Banque TD et CIBC ont remis au total 400 \$ à Air Canada en versements anticipés s'appliquant aux paiements mensuels futurs des milles Aéroplan. Cette contrepartie est comptabilisée à titre de passif contractuel dans les produits différés d'Aéroplan et autres produits différés.

À la suite de la clôture de l'acquisition, Aimia Canada Inc. a changé sa dénomination pour Aéroplan inc.

Air Canada, à titre d'acquéreur, a comptabilisé le regroupement d'entreprises à compter de la date d'acquisition, ce qui exige généralement que l'acquéreur évalue les actifs identifiables et les passifs repris à leurs justes valeurs, à certaines exceptions près. La répartition préliminaire du prix d'acquisition entre les justes valeurs des actifs et des passifs est ventilée ci-dessous :

Juste valeur des actifs acquis	
Trésorerie	- \$
Créances clients	188
Charges payées d'avance et autres actifs courants	8
Immobilisations corporelles	55
Impôt sur le résultat différé	44
Immobilisations incorporelles fondées sur la technologie	44
Immobilisations incorporelles découlant de contrats	225
Immobilisations incorporelles – marque de commerce	90
	654 \$
Juste valeur des passifs repris	
Dettes fournisseurs et charges à payer	229
Produits différés (à court terme et à long terme)	2 779
Dettes à long terme (obligations locatives)	41
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	39
Impôt sur le résultat différé	24
	3 112 \$
Juste valeur des actifs nets acquis	(2 458)
Goodwill	2 975
Prix d'achat total	517 \$

Se reporter à la rubrique « Jugements et estimations comptables critiques – Regroupements d'entreprises » de la note 3 pour des informations sur les estimations les plus importantes utilisées pour déterminer les justes valeurs à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles découlant de contrats sont amorties sur la durée des ententes commerciales correspondantes conclues avec les partenaires du programme, tandis que la marque de commerce est considérée comme une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée. Le goodwill est attribuable aux synergies avec Air Canada liées à la gestion des passifs au titre des produits différés, à la main-d'œuvre qualifiée, aux capacités d'expansion dans d'autres régions et à la rentabilité de l'entreprise acquise.

L'acquisition ayant été finalisée le 10 janvier 2019, le bénéfice net pour la période tampon du 1^{er} janvier 2019 au 9 janvier 2019 n'était pas important aux fins de la présentation des résultats d'exploitation combinés advenant que l'acquisition ait été réalisée au début de la période.

La répartition du prix d'achat fait toujours l'objet de révisions et, de ce fait, la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises n'est pas définitive. Tant que ces révisions ne seront pas définitives, des ajustements de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris sont possibles.

Indemnisation

La convention d'achat d'actions conclue avec Aimia prévoit les indemnisations habituelles entre Aimia et Air Canada, notamment dans l'éventualité d'une fausse déclaration ou d'un manquement à une clause contenue dans celle-ci. En ce qui a trait à l'obligation générale d'indemnisation d'Aimia, cette dernière n'a aucune obligation d'indemniser Air Canada, à moins que le montant total des pertes subies indemnissables ne soit ou ne devienne supérieur à 2,25 \$, auquel cas Air Canada sera en droit de recevoir une indemnisation à l'égard de toutes les pertes excédant 2,25 \$. Le montant qu'Aimia pourrait être tenue de verser au titre de telles demandes d'indemnisation sera limité à 55 \$, sauf en ce qui a trait i) aux engagements fondamentaux d'Aimia, pour lesquels le montant que celle-ci pourrait devoir verser ne pourra être supérieur au prix d'achat, ii) aux sommes réclamées par le fisc pour les périodes d'imposition précédant la clôture, à l'égard desquelles l'obligation d'Aimia n'est pas plafonnée et iii) à certaines autres dispositions comme les lois sur la protection des renseignements personnels et les lois sur la protection des consommateurs, à l'égard desquelles l'obligation d'Aimia n'est pas plafonnée. La convention prévoit aussi certaines indemnisations ayant trait à des recours collectifs qui existaient à la clôture de l'acquisition, lesquelles sont décrites ci-après à la rubrique « Provisions pour litiges ».

Relativement aux obligations d'indemnisation d'Aimia dont il est question ci-dessus, une tranche de 2,25 \$ du produit du prix d'achat a été déposée en main tierce en vue de couvrir tout éventuel dédommagement au titre de demandes d'indemnisation générales valides qu'Air Canada pourrait présenter à Aimia aux termes de la convention, et une tranche de 100 \$ du produit du prix d'achat a été déposée dans un compte distinct contrôlé conjointement par Aimia et Air Canada d'ici à la conclusion de la vérification fiscale effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'endroit d'Aéropian pour l'année d'imposition 2013 ainsi que des ajustements qui pourraient en découler. En raison d'avis de cotisation de l'ARC, le compte contrôlé conjointement a été réduit de 27 \$, le solde de 73 \$ dans ce compte demeurant assujéti aux conditions de la convention d'achat d'actions conclue avec Aimia et à l'issue finale de ces questions fiscales.

Provisions pour litiges – Actions collectives visant le remboursement de certains droits de passagers

À la date d'acquisition, le 10 janvier 2019, Aimia Canada Inc. (ayant alors cette dénomination) était visée, entre autres poursuites, par trois actions collectives de membres Aéropian résidant au Québec visant à obtenir 1) le remboursement du supplément pour carburant payé depuis le 12 décembre 2011 par des membres du programme Aéropian ayant utilisé des milles pour des déplacements aériens en Amérique du Nord avec Air Canada, Air Canada Rouge et Air Canada Express, 2) le remboursement des frais d'amélioration aéroportuaires payés depuis le 15 décembre 2011 par des membres du programme Aéropian ayant utilisé des milles pour des déplacements aériens au départ de certains aéroports du Canada et 3) le remboursement des droits de passager payés depuis le 9 juin 2012 par des membres du programme Aéropian ayant utilisé des milles pour des déplacements aériens avec Air Canada comportant des segments de vols au départ de certains aéroports de l'Europe et du Japon. En vertu de la convention d'achat d'actions conclue avec Aimia, Aimia assumera 50 % de la responsabilité et des frais, le cas échéant, liés à ces actions collectives visant Aimia Canada, jusqu'à un montant maximal de 25 \$, après quoi Air Canada sera tenue seule responsable. L'obligation nette d'Air Canada relativement à ces actions, le cas échéant, ne devrait pas être substantielle.



5. CONTRAT D'ACHAT DE CAPACITÉ AVEC JAZZ ET PLACEMENT EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES DANS CHORUS

En février 2019, Air Canada a conclu une entente visant à modifier et à prolonger le contrat d'achat de capacité (« CAC ») conclu avec Jazz, une filiale en propriété exclusive de Chorus Aviation Inc. Les modifications prolongent la durée du CAC de dix ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2035. Elles comprennent divers niveaux minimaux d'appareils couverts à différents moments, ce qui donnera à Air Canada la souplesse nécessaire pour optimiser son parc dans le cadre de sa stratégie de réseau. Les modifications sont entrées en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2019. La prolongation de la durée du CAC a donné lieu à une augmentation de 95 \$ de l'actif au titre de droits d'utilisation et de 104 \$ de l'obligation locative et une diminution de 9 \$ de la provision pour maintenance a été comptabilisée au premier trimestre de 2019. Les augmentations de l'actif au titre de droits d'utilisation et de l'obligation locative ne concernent que les appareils visés expressément par la prolongation de la durée du CAC. À mesure que l'application de la prolongation du CAC à d'autres appareils sera confirmée au cours de la période visée par le contrat, des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives supplémentaires seront comptabilisés.

Parallèlement aux modifications apportées au CAC, Air Canada a souscrit 15 561 600 actions à droit de vote de catégorie B du capital de Chorus, ce qui représente, au moment de l'émission, environ 9,99 % des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B de Chorus émises et en circulation sur une base combinée. Cela représente un placement de 97 \$ de la part d'Air Canada. Les actions de Chorus ont été émises à Air Canada au prix de 6,25 \$ l'action, ce qui représente une prime d'émission de 5 % sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions à la clôture des marchés, le 10 janvier 2019. En même temps, Air Canada et Chorus ont conclu une convention concernant les droits des investisseurs au titre de laquelle, entre autres choses, Air Canada détiendra les actions du placement pendant au moins 60 mois, sous réserve de certaines exceptions limitées. Le placement en titres de capitaux propres dans Chorus est comptabilisé à la juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Au 30 septembre 2019, le placement avait une juste valeur de 120 \$ et était comptabilisé dans les Placements, dépôts et autres actifs. La variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 a été de 1 \$, soit une perte de 1 \$ majorée du recouvrement d'impôt sur le résultat différé de moins de 1 \$ (profit de 19 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, soit un profit de 22 \$ diminué d'une charge d'impôt sur le résultat différé de 3 \$).



6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 septembre 2019			31 décembre 2018 Retraité – note 2		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles détenues						
Matériel volant et équipement de vol	13 054 \$	4 444 \$	8 610 \$	11 934 \$	3 825 \$	8 109 \$
Immeubles et améliorations locatives	928	512	416	858	454	404
Équipement de services au sol et autres équipements	628	395	233	567	370	197
Dépôts d'acquisition et immobilisations en cours de développement	963	-	963	933	-	933
Immobilisations corporelles détenues	15 573 \$	5 351 \$	10 222 \$	14 292 \$	4 649 \$	9 643 \$
Appareils d'Air Canada	5 024 \$	3 408 \$	1 616 \$	4 739 \$	3 119 \$	1 620 \$
Appareils des transporteurs régionaux	1 844	1 093	751	1 679	972	707
Terrains et immeubles	416	148	268	372	159	213
Actifs au titre de droits d'utilisation	7 284 \$	4 649 \$	2 635 \$	6 790 \$	4 250 \$	2 540 \$
Immobilisations corporelles	22 857 \$	10 000 \$	12 857 \$	21 082 \$	8 899 \$	12 183 \$

Il n'y a eu aucun ajout aux appareils d'Air Canada au troisième trimestre de 2019 (six Boeing 737 MAX 8 neufs, deux Boeing 787-9 neufs et quatre appareils A321 d'occasion ont été ajoutés au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019).

Les acquisitions d'actifs au titre de droits d'utilisation au trimestre clos le 30 septembre 2019 ont été de 97 \$ (570 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019).

Le tableau qui suit présente la ventilation de la dotation aux amortissements et aux pertes de valeur comptabilisée dans le compte consolidé de résultat.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Matériel volant et équipement de vol	277 \$	244 \$	784 \$	736 \$
Immeubles et améliorations locatives	12	10	35	30
Équipement de services au sol et autres équipements	10	10	28	31
Immobilisations corporelles détenues	299	264	847	797
Appareils d'Air Canada	143	109	402	316
Appareils des transporteurs régionaux	45	42	134	122
Terrains et immeubles	6	5	18	15
Actifs au titre de droits d'utilisation	194	156	554	453
Immobilisations incorporelles	23	8	65	27
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	516 \$	428 \$	1 466 \$	1 277 \$



7. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS LOCATIVES

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	30 septembre 2019	31 décembre 2018 Retraité – note 2
Financement d'appareils				
Financement en dollars US à taux fixe	2020 – 2030	3,84	3 310 \$	3 592 \$
Financement en dollars US à taux variable	2019 – 2027	3,92	584	676
Financement en dollars CA à taux fixe	2026 – 2030	3,78	273	287
Financement en dollars CA à taux variable	2026 – 2027	2,61	272	298
Financement en yens à taux fixe	2027	1,84	144	146
Financement en yens à taux variable	2027	3,04	8	42
Billets garantis prioritaires – en dollars CA	2023	4,75	200	200
Billets non garantis prioritaires – en dollars US	2021	7,75	530	546
Autre financement garanti – en dollars US	2023	4,04	759	786
Dettes à long terme		4,14	6 080	6 573
Obligations locatives				
Appareils d'Air Canada	2019 – 2029	6,82	1 816	1 926
Appareils des transporteurs régionaux	2019 – 2035	7,14	1 199	1 233
Terrains et immeubles	2020 – 2072	6,43	359	297
Obligations locatives		6,89	3 374	3 456
Dettes totales et obligations locatives		5,12	9 454	10 029
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance			(94)	(108)
Partie courante – Dettes à long terme			(614)	(408)
Partie courante – Appareils d'Air Canada			(422)	(438)
Partie courante – Appareils des transporteurs régionaux			(185)	(187)
Partie courante – Terrains et immeubles			(23)	(15)
Dettes à long terme et obligations locatives			8 116 \$	8 873 \$

Le tableau ci-dessus présente les modalités des instruments dont il est fait mention à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice 2018 ainsi que l'incidence des obligations locatives aux termes d'IFRS 16, décrites à la note 2.

La Société a comptabilisé les charges d'intérêts suivantes :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts sur la dette	72 \$	75 \$	217 \$	232 \$
Intérêts sur les obligations locatives	57	65	176	193
Charges d'intérêts	129 \$	140 \$	393 \$	425 \$



Le compte consolidé de résultats contient les montants suivants liés à des contrats de location qui n'ont pas été comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Charge relative aux contrats de location (prise en compte dans les autres charges d'exploitation)				
Contrats de location à court terme	39 \$	11 \$	68 \$	22 \$
Paievements de loyers variables non pris en compte dans les obligations locatives	8	8	23	24
	47 \$	19 \$	91 \$	46 \$

La valeur des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur qui ne sont pas des contrats de location à court terme n'est pas importante.

Les paiements au titre des obligations locatives ont donné lieu à des sorties de trésorerie totales de 218 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 (652 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019; 202 \$ et 612 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018), dont 161 \$ représentent des remboursements de capital (476 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019; 138 \$ et 419 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018).

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 30 septembre 2019 sur la dette à long terme et les obligations locatives s'établissent comme suit. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 30 septembre 2019 de 1,3241 \$ CA.

Capital	Reste de 2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	103 \$	590 \$	972 \$	334 \$	1 415 \$	2 666 \$	6 080 \$
Appareils d'Air Canada	122	387	265	192	184	666	1 816
Appareils des transporteurs régionaux	56	179	167	162	163	472	1 199
Terrains et immeubles	5	24	21	21	20	268	359
Obligations locatives	183 \$	590 \$	453 \$	375 \$	367 \$	1 406 \$	3 374 \$
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	286 \$	1 180 \$	1 425 \$	709 \$	1 782 \$	4 072 \$	9 454 \$

Intérêts	Reste de 2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	70 \$	244 \$	201 \$	165 \$	143 \$	328 \$	1 151 \$
Appareils d'Air Canada	29	95	69	53	43	84	373
Appareils des transporteurs régionaux	21	73	60	48	36	98	336
Terrains et immeubles	5	21	20	18	17	218	299
Obligations locatives	55 \$	189 \$	149 \$	119 \$	96 \$	400 \$	1 008 \$
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	125 \$	433 \$	350 \$	284 \$	239 \$	728 \$	2 159 \$

La Société a des engagements visant des contrats de location avions supplémentaires qui ne sont pas encore entrés en vigueur. Le montant total des engagements s'élève à environ 236 \$ d'après les estimations relatives au moment de la livraison et aux loyers. La durée des contrats de location avions varie de 6 à 8 ans.


Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le tableau qui suit contient des informations sur la variation des passifs pour lesquels les flux de trésorerie ont été classés dans les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

		Flux de trésorerie			Variations sans effet sur la trésorerie			
	30 juin 2019	Emprunts	Rembours-ements	Commis-sions	Ajustements liés au change	Amortis-sement des commissions et autres ajustements	Nouvelles obligations locatives (contrats nouveaux et renouvelés)	30 sept. 2019
Dette à long terme	6 132 \$	- \$	(115) \$	- \$	60 \$	3 \$	- \$	6 080 \$
Obligations locatives	3 417	-	(161)	-	34	-	84	3 374
Tranche non amortie des coûts d'émission	(98)	-	-	-	-	4	-	(94)
Total des passifs liés aux activités de financement	9 451 \$	- \$	(276) \$	- \$	94 \$	7 \$	84 \$	9 360 \$

		Flux de trésorerie			Variations sans effet sur la trésorerie			
	31 déc. 2018	Emprunts	Rembour-sements	Commis-sions	Ajustements liés au change	Amortis-sement des commissions et autres ajustements	Nouvelles obligations locatives (contrats nouveaux et renouvelés)	30 sept. 2019
Dette à long terme	6 573 \$	- \$	(332) \$	- \$	(166) \$	5 \$	- \$	6 080 \$
Obligations locatives	3 456	-	(476)	-	(92)	-	486	3 374
Tranche non amortie des coûts d'émission	(108)	-	-	-	-	14	-	(94)
Total des passifs liés aux activités de financement	9 921 \$	- \$	(808) \$	- \$	(258) \$	19 \$	486 \$	9 360 \$

**8. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX****Charges de retraite et autres avantages futurs du personnel**

La Société a constaté la charge nette suivante au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages futurs du personnel :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Compte consolidé de résultat				
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales				
Prestations de retraite	71 \$	81 \$	211 \$	239 \$
Autres avantages du personnel	8	10	25	21
	79 \$	91 \$	236 \$	260 \$
Produits (charges) autres que d'exploitation				
Coût financier net au titre du passif des régimes d'avantages du personnel				
Prestations de retraite	3 \$	(1) \$	9 \$	(2) \$
Autres avantages du personnel	(13)	(12)	(38)	(36)
	(10) \$	(13) \$	(29) \$	(38) \$
Autres éléments du résultat global après consolidation				
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel				
Prestations de retraite	188 \$	(55) \$	(291) \$	920 \$
Autres avantages du personnel	(22)	38	(182)	89
	166 \$	(17) \$	(473) \$	1 009 \$

Une comparaison de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel et de la charge comptabilisée dans le compte consolidé de résultat est présentée ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages futurs du personnel comptabilisée dans le compte consolidé de résultat				
Salaires et charges sociales	79 \$	91 \$	236 \$	260 \$
Coût financier net au titre du passif des régimes d'avantages du personnel	10	13	29	38
	89 \$	104 \$	265 \$	298 \$
Capitalisation des régimes d'avantages du personnel par Air Canada				
Prestations de retraite	27 \$	22 \$	70 \$	59 \$
Autres avantages du personnel	10	15	35	35
	37 \$	37 \$	105 \$	94 \$
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	52 \$	67 \$	160 \$	204 \$



9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte consolidé de résultat est présenté ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018 Retraité – note 2	2019	2018 Retraité – note 2
Impôt sur le résultat exigible	(93) \$	(9) \$	(123) \$	(9) \$
Impôt sur le résultat différé	(149)	(243)	(156)	(213)
Charge d'impôts sur le résultat	(242) \$	(252) \$	(279) \$	(222) \$

La charge d'impôt comptabilisée pour chaque période intermédiaire est fondée sur l'estimation la plus plausible du taux d'imposition annuel moyen pondéré prévu pour l'ensemble de l'année.

Le taux d'imposition effectif de la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 a été de 27,6 % (17,4 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019; 26,4 % et 35,9 % respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018). Le taux d'imposition effectif de 17,4 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est attribuable à la présence d'un élément permanent découlant de l'acquisition d'Aéroplan réalisée au premier trimestre.

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global est présenté ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel – impôt sur le résultat différé	(45) \$	4 \$	128 \$	(271) \$
Réévaluations des placements en titres de capitaux propres – impôt sur le résultat différé	-	-	(3)	-
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie – impôt sur le résultat différé	(2)	(2)	-	(1)
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	(47) \$	2 \$	125 \$	(272) \$



10. CAPITAL SOCIAL

Offre publique de rachat

En mai 2019, Air Canada a reçu l'approbation par la Bourse de Toronto du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B (collectivement les « actions »), autorisant l'achat, entre le 31 mai 2019 et le 30 mai 2020, d'au plus 24 130 551 actions, soit 10 % du flottant d'Air Canada au 17 mai 2019. Le renouvellement a fait suite à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018 qui a expiré le 30 mai 2019.

Au troisième trimestre de 2019, la Société a acheté, aux fins d'annulation, un total de 2 111 800 actions à un prix moyen de 43,15 \$ l'action pour une contrepartie totale de 91 \$ (6 426 287 actions à un prix moyen de 38,87 \$ l'action pour une contrepartie totale de 250 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019). L'excédent du prix sur la valeur comptable moyenne de 85 \$ (231 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019) a été imputé aux résultats non distribués. Au 30 septembre 2019, un total de 20 533 751 actions pouvaient encore être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat en cours.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a acheté, aux fins d'annulation, un total de 914 218 actions à un prix moyen de 24,78 \$ l'action pour une contrepartie totale de 23 \$. L'excédent du prix sur la valeur comptable moyenne de 20 \$ a été imputé aux résultats non distribués. Il n'y a eu aucun achat d'actions au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018.



11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat de base et dilué par action.

(en millions, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018 Retraité – note 2	2019	2018 Retraité – note 2
Numérateur :				
Numérateur servant au calcul du résultat de base et dilué par action				
Bénéfice net	636 \$	702 \$	1 324 \$	397 \$
Dénominateur :				
Nombre moyen pondéré d'actions	267	273	269	273
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Options sur actions	3	3	4	4
Total des titres potentiellement dilutifs	3	3	4	4
Dénominateur ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	270	276	273	277
Bénéfice par action – résultat de base	2,38 \$	2,58 \$	4,93 \$	1,46 \$
Bénéfice par action – résultat dilué	2,35 \$	2,55 \$	4,86 \$	1,44 \$

Le calcul du résultat par action est effectué à partir de chiffres entiers et non de millions arrondis. Il n'est donc pas possible de se servir des montants ci-dessus pour recalculer les valeurs par action.

N'entrent pas dans le calcul du résultat dilué par action les options en cours pour lesquelles les prix d'exercice étaient supérieurs au cours moyen des actions pour la période.

12. ENGAGEMENTS

Engagements d'immobilisations

Les engagements d'immobilisations comprennent les livraisons futures d'appareils faisant l'objet de commandes fermes et les engagements relatifs à l'acquisition d'autres immobilisations corporelles. Le coût total estimatif des appareils repose sur leurs prix de livraison qui comprennent les augmentations estimatives et, s'il y a lieu, les intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le TIOL à 90 jours aux États-Unis au 30 septembre 2019. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 30 septembre 2019 de 1,3241 \$ CA. Les engagements minimaux futurs en vertu de ces contrats sont présentés ci-dessous.

	Reste de 2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	335 \$	2 281 \$	741 \$	591 \$	398 \$	192 \$	4 538 \$

Le 14 mars 2019, Boeing a fait savoir qu'elle suspendait les livraisons d'appareils 737 MAX. Les dates de livraison des 37 appareils 737 MAX de Boeing restants, qui s'échelonnent entre 2019 et 2024, pourraient changer, ce qui pourrait entraîner, comme cela a déjà été le cas, le report de certains engagements à des périodes ultérieures. Compte tenu de l'immobilisation au sol des appareils 737 MAX de Boeing et de l'incertitude entourant leur remise en service, la Société prend maintenant pour hypothèse, dans le tableau ci-dessus, que les 12 autres appareils 737 MAX de Boeing qui devaient être livrés en 2019 le seront en 2020. La Société s'attend toujours à ce que les 14 appareils 737 MAX de Boeing dont la livraison est prévue pour 2020 soient livrés en 2020.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

Se reporter également à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018 pour obtenir de plus amples informations sur la stratégie de gestion du risque de la Société.

Récapitulatif du profit sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Contrats à terme sur actions	4 \$	11 \$	18 \$	3 \$
Dérivés liés au carburant	-	(1)	-	(1)
Profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4 \$	10 \$	18 \$	2 \$

Gestion du risque lié au prix du carburant

Aucun dérivé de couverture du prix du carburant n'a été acheté au troisième trimestre de 2019. La prime en trésorerie rattachée aux options d'achat de pétrole brut s'est élevée à 14 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 (2 \$ et 12 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 respectivement, pour couvrir les risques relatifs à 2018). Les coûts de primes connexes et les profits de couverture sont reclassés des autres éléments du résultat global à la charge de carburant aviation au moment du règlement des dérivés.

Une perte de 14 \$ a été reclassée des autres éléments du résultat global à la charge de carburant aviation pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 (14 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019; perte de 8 \$ et perte de 10 \$ reclassées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, respectivement). Aucune inefficacité de couverture n'a été constatée.

La Société ne disposait d'aucun contrat dérivé lié au carburant non réglé au 30 septembre 2019 ni au 31 décembre 2018.

Gestion du risque de change

Étant donné le notional des dérivés sur devises en cours au 30 septembre 2019, dont il est question ci-après, environ 74 %, 69 % et 24 % des sorties nettes de trésorerie en dollars américains sont couvertes respectivement pour le reste de 2019, pour 2020 et pour 2021, soit une couverture par des dérivés de 62 % sur les 18 prochains mois. Les réserves de trésorerie et de placements en dollars américains conjuguées à la couverture par des dérivés permettent d'atteindre une couverture de 71 % sur les 18 prochains mois.

Au 30 septembre 2019, la Société avait en cours des contrats d'options sur devises et des contrats de swaps, échéant en 2019, en 2020 et en 2021, visant l'achat à l'échéance de dollars américains au moyen de dollars canadiens relativement à 6 351 \$ (4 797 \$ US) à un taux moyen pondéré de 1,2820 \$ pour 1,00 \$ US (au 31 décembre 2018 : 4 987 \$ (3 659 \$ US) échéant en 2019 et 2020 à un taux moyen pondéré de 1,2645 \$ pour 1,00 \$ US). La Société a également mis en place des mesures de protection en vue de la vente d'une partie de ses euros, de ses livres sterling, de ses yens, de ses yuans et de ses dollars australiens excédentaires (285 € EUR, 263 £ GBP, 50 451 ¥ JPY, 390 ¥ CNH et 232 \$ AUD) avec règlement en 2019, 2020 et 2021 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1635 €, 1,3119 £, 0,0095 ¥, 0,1489 ¥ et 0,7175 \$ pour 1,00 \$ US (au 31 décembre 2018 : 103 € EUR, 208 £ GBP, 25 922 ¥ JPY et 105 \$ AUD avec règlement en 2019 et en 2020 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1910 €, 1,3567 £, 0,0092 ¥ et 0,7448 \$ pour 1,00 \$ US).

Les structures de couverture mises en place ont diverses caractéristiques d'évaluation des options, comme des conditions à barrière désactivante et le plafonnement des bénéfices et, compte tenu de la volatilité présumée qui est utilisée dans le calcul de la juste valeur, la juste valeur nette de ces contrats sur devises au 30 septembre 2019 était de 5 \$ avec position favorable aux contreparties (33 \$ avec position favorable aux contreparties au 31 décembre 2018). Ces instruments dérivés n'ont pas été

désignés comme couverture aux fins comptables et sont comptabilisés à la juste valeur. Au troisième trimestre de 2019, un profit de 133 \$ a été constaté dans le poste « Profit (perte) de change » relativement à ces dérivés (profit de 163 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019; perte de 5 \$ et profit de 169 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018). Au troisième trimestre de 2019, les contrats de dérivés de change ont été réglés en trésorerie pour une juste valeur nette de 43 \$ avec position favorable à la Société (134 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, avec position favorable à la Société; 33 \$ et 20 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 avec position favorable à la Société).

La Société constitue également des réserves de trésorerie en dollars américains pouvant servir de couverture économique des fluctuations du dollar américain. Au 30 septembre 2019, les soldes de trésorerie et de placements à court terme en dollars américains s'établissaient à 1 198 \$ (904 \$ US) (863 \$ (635 \$ US) au 31 décembre 2018). Pour le trimestre clos le 30 septembre 2019, un profit de 9 \$ (perte de 21 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019; perte de 13 \$ et profit de 15 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018) a été comptabilisé au poste « Profit (perte) de change » pour tenir compte de la variation de la valeur de marché équivalente en dollars canadiens des soldes de trésorerie et de placements à court terme en dollars américains qui sont détenus.

Justes valeurs des instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière

En raison de l'échéance très rapprochée ou à court terme qui les caractérise, les instruments financiers inscrits à titre d'actifs et de passifs financiers courants à l'état consolidé de la situation financière, qui comprennent les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer, ont une valeur comptable proche de leur juste valeur.

Les valeurs comptables des dérivés sont égales à leur juste valeur, qui est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés étant donné les taux en vigueur sur le marché estimés au 30 septembre 2019.

La direction a estimé la juste valeur de sa dette à long terme au moyen de techniques d'évaluation dont les flux de trésorerie actualisés, tenant compte des informations du marché disponibles et des valeurs négociées le cas échéant, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché, des conditions liées à des garanties éventuelles, des conditions actuelles des marchés du crédit et de l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société selon des opérations récentes. D'après les données d'entrée non observables importantes (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs), la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établit à 6 200 \$, comparativement à sa valeur comptable de 6 080 \$.



Le tableau qui suit présente les évaluations à la juste valeur inscrites à l'état consolidé de la situation financière, classées en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations. Aucune modification n'a été apportée aux classements ou aux méthodes d'évaluation de la juste valeur par rapport à ceux présentés à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018. Il n'y a pas eu de transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

	30 septembre 2019	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :		
		Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction				
Équivalents de trésorerie	428 \$	- \$	428 \$	- \$
Placements à court terme	3 893	-	3 893	-
Placements à long terme	492	-	492	-
Placements en titres de capitaux propres dans Chorus	120	120	-	-
Instruments dérivés				
Contrats à terme sur actions	40	-	40	-
Dérivés de change	26	-	26	-
Total	4 999 \$	120 \$	4 879 \$	- \$
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Dérivés de change	31	-	31	-
Total	31 \$	- \$	31 \$	- \$

Les actifs financiers détenus par des institutions financières sous forme de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions sont exclus du tableau de classement des évaluations à la juste valeur ci-dessus du fait qu'ils ne sont pas évalués selon une méthode d'évaluation.



14. INFORMATIONS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés par région pour les produits passages et fret et les montants applicables du compte consolidé de résultat s'établit comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits passages				
Lignes intérieures	1 550 \$	1 427 \$	3 992 \$	3 678 \$
Lignes transfrontalières	1 000	946	2 906	2 658
Lignes transatlantiques	1 624	1 617	3 550	3 338
Lignes transpacifiques	741	787	1 897	1 880
Autres	249	241	973	874
	5 164 \$	5 018 \$	13 318 \$	12 428 \$

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits fret				
Lignes intérieures	31 \$	25 \$	86 \$	68 \$
Lignes transfrontalières	12	12	37	31
Lignes transatlantiques	60	74	179	206
Lignes transpacifiques	61	91	187	237
Autres	13	16	42	44
	177 \$	218 \$	531 \$	586 \$

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région déterminée. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe, en Inde, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie et en Australie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique centrale et du Sud, dans les Antilles et au Mexique.



15. CESSION-BAIL

En 2018, la Société a conclu une opération de cession-bail visant 25 appareils Embraer 190 pour un produit net de 293 \$, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte à la cession de 188 \$. Les appareils, dont certains ont déjà été sortis du parc aérien conformément aux plans actuels de la Société relativement au parc aérien, continueront d'être exploités dans le cadre des contrats de location conclus en vertu de cette opération de cession-bail jusqu'à leur sortie définitive du parc aérien, soit progressivement en 2019 et en 2020.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère le capital comme la somme de la dette à long terme et des obligations locatives et de la valeur comptable des capitaux propres attribuables à ses actionnaires, diminuée de l'excédent de trésorerie. À compter du deuxième trimestre de 2019, la Société définit la trésorerie excédentaire comme le total de la trésorerie et des placements qui excèdent le niveau minimal de trésorerie nécessaire au soutien des activités d'exploitation. Cette mesure de la liquidité comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les liquidités soumises à restrictions à court terme et les placements à long terme. La Société estime que le niveau minimal de trésorerie nécessaire au soutien des activités commerciales courantes correspond à 20 % des produits d'exploitation des 12 derniers mois. Cette estimation du niveau minimal de trésorerie suffit pour couvrir les produits passages perçus d'avance et combler les besoins de liquidité d'Air Canada.

La Société surveille aussi sa dette nette ajustée et son ratio de levier financier. À compter du deuxième trimestre de 2019, la dette nette correspond à la somme de la dette à long terme et des obligations locatives diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des placements à long terme. Le ratio de levier financier correspond à la dette nette divisée par le bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements et aux pertes de valeur des 12 derniers mois.

La Société gère son capital en fonction des principaux objectifs suivants :

- conserver un niveau de levier financier inférieur ou égal aux ratios cibles considérés comme étant prudents par la direction;
- veiller à ce que les décisions portant sur la répartition des capitaux se traduisent par des résultats suffisants et évaluer l'efficacité avec laquelle la Société répartit ses capitaux pour produire des résultats;
- planifier les obligations de remboursement afin qu'elles cadrent avec la durée d'utilité prévue des principaux actifs générateurs de produits de la Société;
- veiller à ce que la Société ait accès au capital afin de financer ses obligations contractuelles à leur échéance et veiller à ce que les niveaux de trésorerie soient suffisants pour pallier la détérioration de la situation économique;
- maintenir un équilibre adéquat entre le capital provenant d'emprunts et le capital provenant d'investisseurs;
- surveiller la qualité de crédit de la Société afin de lui faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société prend les mesures suivantes : elle modifie parfois le type ou le montant de capital auquel elle a recours, notamment en optant pour l'achat au lieu du financement par emprunt ou de la location, elle reporte ou annule des dépenses liées au matériel volant en n'exerçant pas les options disponibles ou en ne vendant pas les options qu'elle détient sur des appareils et elle rachète ou émet des titres de créance ou émet des titres de capitaux propres ou rachète des actions en circulation, le tout selon les conditions du marché et les modalités des ententes sous-jacentes (ou les autorisations nécessaires) ou d'autres restrictions légales.



Le calcul du capital total et de la dette nette ajustée est le suivant :

	30 septembre 2019	31 décembre 2018 Retraité – note 2
Dettes à long terme et obligations locatives	8 116 \$	8 873 \$
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	1 244	1 048
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	9 360	9 921
Capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite de l'excédent de trésorerie	1 360	2 022
Capital total	10 720 \$	11 943 \$
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	9 360 \$	9 921 \$
Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme	(6 361)	(4 707)
Dette nette	2 999 \$	5 214 \$



17. CONVENTION D'ARRANGEMENT DÉFINITIVE VISANT L'ACQUISITION DE TRANSAT

Air Canada et Transat A.T. Inc. (« Transat ») ont annoncé le 27 juin 2019 la conclusion d'une convention d'arrangement définitive prévoyant l'acquisition par Air Canada de toutes les actions émises et en circulation de Transat. En vertu de la convention, Air Canada ferait l'acquisition de toutes les actions en circulation de Transat, au prix de 13 \$ l'action. La valeur de la transaction réglée entièrement en trésorerie représentait, à ce moment-là, environ 520 \$.

Le 11 août 2019, Air Canada et Transat ont annoncé qu'Air Canada avait convenu d'augmenter le prix d'achat de toutes les actions émises et en circulation de Transat, pour le faire passer de 13 \$ à 18 \$ par action. La convention d'arrangement datée du 27 juin 2019 a été modifiée en conséquence. Compte tenu de la hausse de la contrepartie, la valeur de la transaction réglée entièrement en trésorerie s'élève à environ 720 \$.

Le 23 août 2019, Air Canada et Transat ont annoncé qu'une majorité de près de 95 % des actionnaires de Transat avait approuvé la convention d'arrangement susmentionnée.

L'acquisition de Transat demeure assujettie à l'approbation des organismes de réglementation, ainsi qu'à d'autres conditions propres à la conclusion d'une telle transaction. Si ces approbations sont obtenues et que les conditions sont respectées, la transaction devrait être conclue au premier semestre de 2020.